

639. Fils de coton plus fin que le numéro 40, écrus, blanchis ou teints, pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, du coton et des effets en laine ou soie (1887).
640. Liège, bois ou écorce de, non ouvrés.
641. Couleurs métalliques, savoir : Cobalt, zinc et étain.
642. Crème de tartre en cristaux.
643. Forêts diamantés pour la recherche des minéraux.
644. Diamants non montés, y compris les diamants noirs pour perforateurs.
645. Poussière de diamant.
646. Sang dragon.
647. Toile pour courroies et boyaux à incendie, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'articles en caoutchouc, pour être employée dans leurs fabriques.
648. Teinture noir de jais.
649. Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, non spécifiés ailleurs.
650. Œufs.
651. Livres en relief pour les aveugles.
652. Emeri.
653. Spécimens d'entomologie.
654. Ergot de seigle.
655. Esparto ou herbe d'Espagne, et autres herbes, et leur pulpe, pour la fabrication du papier.
656. Extrait de bois de campêche.
657. Herbes de fantaisie, séchées, mais non teintées ou autrement ouvrées.
658. Feutre adhésif pour doublage de navire.
659. Argile réfractaire.
660. Fibre du Mexique.
661. Fibre végétale pour la fabrication.
662. Fibrilles.
663. Bandelettes en coton et en caoutchouc n'excédant pas sept pouces de largeur, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de garnitures de machines à carder et pour leur usage.
664. Hameçons, filets et seines de pêche, lignes et fils à rêts, pour l'usage des pêcheurs, mais ne comprenant pas les instruments de pêche, ni les hameçons avec mouches et cuillères flottantes servant aux amateurs.
665. Pelleteries de toutes sortes, non préparées d'aucune manière.
666. Silix, pierre à fusil et silix moulu.
667. Feuilles de digitale
668. Tourteaux de coton, marc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite.
669. Fossiles.
670. Volailles de pure race, y compris les faisans et cailles, pour l'amélioration de l'espèce.
671. Terre à foulon.
672. Composition réfractaire appelée gannister (1887).
673. Coke de gaz, lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.
674. Racine de gentiane.